

Table with subscription rates for various periods (1 year, 6 months, 3 months) and locations (local, foreign).

EDITION HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS... Cette édition de deux grandes pages de matière à lire, rend...

3me ANNEE

TÉLÉGRAPHIE

PÊCHERIES DE TERRENEUVE

Le ligne de conduite du ministre de la marine

Les remarques d'un journal américain

New York, 19-Le Courrier de ce matin dit:

On annonce de St Pierre et Miquelon que le commandant de la station navale de Terre-Neuve a reçu du ministre de la marine des renseignements relatifs à la ligne politique que se propose de suivre le gouvernement.

Le capitaine de la marine, qui dans la pensée de ses promoteurs, devait diriger nos armements du French Ship, a produit un effet...

Notre Shireys qui leur ont réservés mes et la consigne. En outre, cette loi, ces remarques.

Sur nous, il n'a pas, grâce à l'activité de nos armements, compris les opérations de nos dernières campagnes, tandis que les marchands indigènes d'appât, privés de leurs acheteurs d'autrefois, se sont trouvés ruinés et la colonie a vu s'écrouler sous le poids de la crise commerciale qu'a sévî.

En raison de cette situation pénible pour Terre-Neuve, on peut considérer comme absolument certain le départ, très prochain, d'un projet d'amendement au Bill Act, projet encore dirigé contre nous.

Les motifs dont s'inspire le nouveau cabinet sont absolument les mêmes qu'il émettent le bill mis à exécution en 1888. Par de nouveaux moyens, en nous attirant dans les laies anglaises où l'appât nous sera vendu, on veut nous éloigner du French Ship, ne laissant à nos succès de nos opérations de pêche à la mer de la colonie, qui pourrait revenir encore au régime de prohibition actuel ou à tout autre équivalent.

Si les amateurs français ne veulent éprouver aucun déboire, dans l'avenir, ils doivent profiter de l'expérience acquise en 1888 et en 1889, pour continuer à s'approprier des bottes par leurs propres moyens, sans se rendre tributaires, directement ou indirectement, de la population terre-neuve par l'acquisition de ce produit.

En terminant, le ministre recommande d'appeler l'attention des armateurs sur l'état d'esprit qui règne à Terre-Neuve et d'insister pour qu'ils assurent l'indépendance de l'acquisition de l'appât, n'ayant pas à compter sur la bienveillance des hommes qui dirigent la politique de Terre-Neuve.

LA CRISE ALLEMANDE

Que? on ont été la cause et les effets?

PAS D'ALLIANCE AVEC LES CATHOLIQUES

Berlin, 19-Dans les cercles politiques les mieux informés, on disait, cette après-midi, que le différend entre l'Empereur et le prince de Bismarck ne laisserait à l'avenir aucune place à aucun compromis. Le refus du prince de Bismarck d'accepter les conditions du docteur Windthorst, le chef du parti catholique, qui exige le renvoi immédiat de Cauterlander, le prétendant au trône de Hanovre, de la plus grande partie des fonds guesles, a été la cause de la crise.

Le refus de l'Empereur, en prenant parti dans cette affaire, contre le prince de Bismarck indique qu'il a le désir de se concilier le groupe catholique. Si le gouvernement veut avoir une majorité au Reichstag il ne peut se passer de l'appui du centre dont M. Windthorst est le chef.

On répète aujourd'hui que l'Empereur a l'intention de confier le poste de chancelier au général de Caprivi, le commandant du dixième corps d'armée.

L'Empereur a convoqué à une conférence les commandants des divers corps d'armée. Il n'est aujourd'hui un entretien avec le ministre de la guerre.

Pendant la discussion du budget des cultes à la chambre basse de la diète prussienne, le prince Windthorst a dit aujourd'hui que le gouvernement avait l'intention de proposer au Reichstag de parler du catholicisme en Prusse, mais que l'incertitude de la situation politique le décidait à s'abstenir.

Gosler, ministre de l'instruction publique et des cultes, a déclaré qu'il partageait l'opinion émise par le docteur Windthorst lorsque celui-ci a dit que l'Église, l'école et l'État devraient agir de concert. L'instruction va subir, a-t-il ajouté, des changements radicaux.

La Gazette de Cologne dit que les Allemands conserveront toujours un cœur une gratitude profonde pour celui qui a reconstruit l'Allemagne.

Ce journal croit que le comte Herbert de Bismarck conservera son portefeuille.

La démission du ministre n'était qu'une formalité habituelle en pareil cas, mais on dit que le comte Herbert de Bismarck et M. Maybach ont réellement l'intention de quitter le ministère.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, l'organe du prince de Bismarck, reproduit les bruits relatifs à la démission du chancelier mais elle s'abstient de tout commentaire. Le Times attribue la démission du prince de Bismarck à une question de législation sociale.

La Bourse de Berlin a été légèrement affectée par la démission du chancelier.

Londres, 19-Le correspondant britannique de la semaine que le comte Herbert de Bismarck a donné sa

A TRAVERS LA VILLE

La soirée d'hier

La soirée donnée hier, au Queen's-Hall par l'Union St Joseph, a été couronnée du plus beau succès. Détails ce soir.

On dit

Nous regrettons d'avoir omis de dire hier soir, que la Société Générale St Jean-Baptiste était représentée dans la procession de l'Union St Joseph, dans la personne de M. J. X. Perreault.

Désordre

Un militaire du nom de Pierre Tupper, âgé de 10 ans, a été arrêté hier soir, par le constable Lescault, sous l'accusation d'avoir troublé la paix publique sur la rue Craig.

Succès

L'orchestre de l'Harmonie de Montréal, sous l'habile direction de M. Ed. Hardy, est à faire un choix de ses plus beaux morceaux pour la charmante soirée de déclamation que doit donner M. Ernest Desrosiers, au Cabinet de Lecture.

Trouvaille ministre

Un jeune enfant nouveau-né a été trouvé hier après-midi par la police du poste No 6 dans une cour de la rue St Jacques, près de la rue Chabouze. L'enfant était mort et il n'y avait pas plus d'une heure qu'il avait été déposé là.

On ne juge pas à propos d'ouvrir une enquête.

AFFAIRES DE VILLE

COMITÉ DE L'EAU

Les salaires

Le comité de l'eau a siégé hier après-midi sous la présidence de l'échevin Hamelin. Étaient présents les échevins Greuter, Savignone, Thompson et Martineau.

Le comité a considéré la question des salaires des employés du département. Le salaire du surintendant, M. McConnell, a été mis au maximum à \$2,000, et celui de l'inspecteur actuellement \$3,000, plus un montant de \$500, pour l'entretien d'un cheval. M. Laforet, assistant-surintendant, recevra aussi le maximum, \$2,000, et M. Frank David, \$1,000.

M. Kearney, ingénieur, a été payé à \$1,000, mais le comité des salaires ne lui accorde que \$1,300.

Le comité n'a pas satisfait du rapport du comité des salaires et recommandera au conseil d'accorder des augmentations à deux ou trois employés.

COMITÉ DES FINANCES

Une erreur des évaluations

Le comité des finances s'est réuni hier après-midi sous la présidence de l'échevin Hamelin. Étaient présents: les échevins Perreault, Farrell, Martineau, McBride, Stephens, Jeannotte et Gauthier.

A l'ouverture de la séance l'échevin Hamelin a exposé qu'en 1884 M. Narcisse Dupont a fait bâtir en cette ville un édifice qui lui coûte \$1,000. Il serait prêt à vendre la propriété pour \$2,000, et cependant les évaluations de la corporation ont été portées sur la liste à un montant de \$5,000. M. Dupont se trouve donc à payer un surcroît de taxes.

Le comité promet de s'occuper de la question.

On examine ensuite les salaires des officiers du département. L'échevin Martineau dit que l'on fait une injustice au greffier en fixant le minimum de son salaire à \$2,800, tandis que le maire du trésorier est de \$3,000 à \$3,500.

L'échevin Rolland dit que le comité n'a pas le droit de changer l'échelle des salaires fixée par le conseil. Il dit qu'une erreur a été faite en augmentant le salaire de 25 sergents tandis qu'il y en a 23. Le comité corrige cette erreur. Il est décidé ensuite d'augmenter de \$100 le salaire du sergent Beauchemin et de \$50 les salaires des deux sous-sergents du poste central.

Le comité a discuté la question d'accorder au chef de police le maximum de son salaire des à présent, c'est-à-dire \$3,500.

L'échevin McBride propose que le chef de police soit nommé par le conseil. Il est décidé d'augmenter de \$100 le salaire du sergent Beauchemin et de \$50 les salaires des deux sous-sergents du poste central.

Proposé en sous-entendu par l'échevin A. Dubuc qu'on ne lui accorde que \$3,000.

Le sous-amendement ayant été renversé l'amendement de l'échevin Gauthier est adopté par un vote de 4 contre 2.

Les échevins W. Kennedy et McBride ont voté contre l'amendement.

LES COCHERS

A la dernière séance du comité, il avait été décidé de ne pas accorder de licences aux charretiers qui ne démontrent pas dans la ville. Le secrétaire de la municipalité de St-Henri est présenté devant le comité et a exposé que ce règlement causait un préjudice énorme à un

Enfant pleure, il veut son Castor.

Fumez le nouveau "Nectar" à 5 cts

REPRODUCTION

HABENT SUA FATA

(De L'Andorité)

Les mois aussi ont leur destination.

Et sans être le moins du monde superstitieux, je reconnais volontiers que le mois de février ne fut pas pour la famille d'Orléans un mois vulgaire et indifférent.

Il y a quarante-deux ans, le roi Louis-Philippe s'en allait, chassé non point par la nation, mais par une émeute absurde, qui avait dévié fortuitement sur lui.

Car personne en France, à cette époque, ne voulait une révolution. Qu'il y eût des fautes commises, de mécontentements légitimes, ce n'est pas douteux.

Mais qui donc voulait alors renverser la Royauté et, surtout, la remplacer par la République?

Personne, personne au monde. Les républicains, moins que tout autre, puisqu'il n'y avait même pas de républicains.

L'émeute avait été ministérielle. Elle devint dynastique, et le roi partit.

Il partit mal.

Car je suis de ces monarchistes qui prétendent qu'à moins d'avoir toute la nation contre soi, c'est-à-dire la majorité du pays, majorité bien et dûment constatée, un souverain ne doit jamais s'en aller.

Il a le devoir de rester, de se défendre, ne fût-ce que pour protéger les honnêtes gens, qui, par le fait même de son départ, tomberaient à la discrétion de la canaille.

Louis-Philippe eut le tort impardonnable de ne pas mitraller l'émeute et de ne pas laisser carte blanche au pauvre Bugeaud, qui ne demandait pas mieux que de se charger de cette besogne patriotique.

Car c'est un crime pour les souverains, qu'ils se nomment Louis XVI, ou Charles X, ou Louis-Philippe, de planter là, d'abandonner ceux qui se sont dévoués à eux, les ont mis là pour la défense sociale et cela parce qu'ils répugnent à verser le sang.

Excusez-pitoyable!

Quels flots de sang pur et innocent n'eussent pas coulés, si l'on se fût décidé, dans certaines circonstances, à quelque vérité préalable!

C'est sauver bien souvent des milliers de victimes intéressantes, de ce savoir, en temps et lieu, fusiller quelques coquins.

Louis-Philippe ne l'essaya pas. Ses deux fils, d'Annale et Joinville, l'un à la tête de l'armée d'Afrique, l'autre à la tête de la flotte, désertèrent également leur devoir, s'inclinant avec une véritable candeur devant l'émeute triomphante qu'ils auraient dû balayer.

Cette désignation, cette passivité, disons le mot: ce manque de caractère, pesèrent lourdement et pendant longtemps, sur les destinées de la famille d'Orléans.

Il sont braves, instruits, séduisants, disaient-ils, mais de l'âme, nergie, ils n'en ont point! Enx, "des hommes d'action? Jamais!"

Aussi l'opinion publique, tout en accordant aux Princes d'Orléans la sympathie personnelle qu'ils méritent, s'habitua à ne jamais chercher chez eux, l'espoir du salut et l'hypothèse de la délivrance.

J'ajouterai que la rentrée récente de M. le duc d'Annale n'était pas faite pour modifier sensiblement cette impression assez fâcheuse de l'opinion.

Puis, voilà que, quarante-deux ans après la chute de Louis-Philippe et dans ce même mois de février, éclate la tardive revanche de la famille d'Orléans.

Un jeune Prince, bravant une loi inique, réclame sa place dans l'armée française, et apporte deux ans de liberté, les prémices de sa jeunesse sur l'autel de la patrie.

Et ce sacrifice, si douloureux à tant d'autres qui préfèrent la fuite à la prison, l'accomplissent avec cette grâce simple et souriante qui est l'indice des fortes virilités.

D'ailleurs, la fortune favorise l'audace.

Un gouvernement d'imbéciles, au lieu de se débarrasser de lui, l'exhibe à la curiosité sympathique de ses compatriotes, sous la vitrine de Clairvaux.

Enfant pleure, il veut son Castor.

Fumez le nouveau "Nectar" à 5 cts

MONTREAL, JEUDI, 20 MARS 1890

REPRODUCTION

HABENT SUA FATA

(De L'Andorité)

Les mois aussi ont leur destination.

Et sans être le moins du monde superstitieux, je reconnais volontiers que le mois de février ne fut pas pour la famille d'Orléans un mois vulgaire et indifférent.

Il y a quarante-deux ans, le roi Louis-Philippe s'en allait, chassé non point par la nation, mais par une émeute absurde, qui avait dévié fortuitement sur lui.

Car personne en France, à cette époque, ne voulait une révolution. Qu'il y eût des fautes commises, de mécontentements légitimes, ce n'est pas douteux.

Mais qui donc voulait alors renverser la Royauté et, surtout, la remplacer par la République?

Personne, personne au monde. Les républicains, moins que tout autre, puisqu'il n'y avait même pas de républicains.

L'émeute avait été ministérielle. Elle devint dynastique, et le roi partit.

Il partit mal.

Car je suis de ces monarchistes qui prétendent qu'à moins d'avoir toute la nation contre soi, c'est-à-dire la majorité du pays, majorité bien et dûment constatée, un souverain ne doit jamais s'en aller.

Il a le devoir de rester, de se défendre, ne fût-ce que pour protéger les honnêtes gens, qui, par le fait même de son départ, tomberaient à la discrétion de la canaille.

Louis-Philippe eut le tort impardonnable de ne pas mitraller l'émeute et de ne pas laisser carte blanche au pauvre Bugeaud, qui ne demandait pas mieux que de se charger de cette besogne patriotique.

Car c'est un crime pour les souverains, qu'ils se nomment Louis XVI, ou Charles X, ou Louis-Philippe, de planter là, d'abandonner ceux qui se sont dévoués à eux, les ont mis là pour la défense sociale et cela parce qu'ils répugnent à verser le sang.

Excusez-pitoyable!

Quels flots de sang pur et innocent n'eussent pas coulés, si l'on se fût décidé, dans certaines circonstances, à quelque vérité préalable!

C'est sauver bien souvent des milliers de victimes intéressantes, de ce savoir, en temps et lieu, fusiller quelques coquins.

Louis-Philippe ne l'essaya pas. Ses deux fils, d'Annale et Joinville, l'un à la tête de l'armée d'Afrique, l'autre à la tête de la flotte, désertèrent également leur devoir, s'inclinant avec une véritable candeur devant l'émeute triomphante qu'ils auraient dû balayer.

Cette désignation, cette passivité, disons le mot: ce manque de caractère, pesèrent lourdement et pendant longtemps, sur les destinées de la famille d'Orléans.

Il sont braves, instruits, séduisants, disaient-ils, mais de l'âme, nergie, ils n'en ont point! Enx, "des hommes d'action? Jamais!"

Aussi l'opinion publique, tout en accordant aux Princes d'Orléans la sympathie personnelle qu'ils méritent, s'habitua à ne jamais chercher chez eux, l'espoir du salut et l'hypothèse de la délivrance.

J'ajouterai que la rentrée récente de M. le duc d'Annale n'était pas faite pour modifier sensiblement cette impression assez fâcheuse de l'opinion.

Puis, voilà que, quarante-deux ans après la chute de Louis-Philippe et dans ce même mois de février, éclate la tardive revanche de la famille d'Orléans.

Un jeune Prince, bravant une loi inique, réclame sa place dans l'armée française, et apporte deux ans de liberté, les prémices de sa jeunesse sur l'autel de la patrie.

Et ce sacrifice, si douloureux à tant d'autres qui préfèrent la fuite à la prison, l'accomplissent avec cette grâce simple et souriante qui est l'indice des fortes virilités.

D'ailleurs, la fortune favorise l'audace.

Un gouvernement d'imbéciles, au lieu de se débarrasser de lui, l'exhibe à la curiosité sympathique de ses compatriotes, sous la vitrine de Clairvaux.

Enfant pleure, il veut son Castor.

Fumez le nouveau "Nectar" à 5 cts

SCÈNE RÉVOLANTE

Une femme horriblement maltraitée par son mari

Le coupable arrêté

Au numéro 10 de la rue Sanguin, maison habitée par une famille du nom de Mercier, dont le père et la mère sont nés en France, se passait hier soir, vers neuf heures, une scène des plus émouvantes.

Le mari, Joseph Mercier, venait d'entrer dans sa demeure sous l'influence de la boisson, proférant contre sa femme et ses enfants les paroles les plus sales et menaçant de les maltraiter d'une manière cruelle. Ses cris et ses juréments avaient attiré sur lui près de deux cents personnes qui étaient témoins oculaires de cette scène dégoûtante, depuis environ une demi-heure, lorsque soudain, ils entendirent la pauvre femme crier: "Au secours, au secours!"

Quant à la victime, elle souffre de plusieurs blessures.

Fumez le nouveau "Nectar" à 5 cts

COMITÉ DE L'EAU

Les salaires

Le comité de l'eau a siégé hier après-midi sous la présidence de l'échevin Hamelin. Étaient présents les échevins Greuter, Savignone, Thompson et Martineau.

Le comité a considéré la question des salaires des employés du département. Le salaire du surintendant, M. McConnell, a été mis au maximum à \$2,000, et celui de l'inspecteur actuellement \$3,000, plus un montant de \$500, pour l'entretien d'un cheval. M. Laforet, assistant-surintendant, recevra aussi le maximum, \$2,000, et M. Frank David, \$1,000.

M. Kearney, ingénieur, a été payé à \$1,000, mais le comité des salaires ne lui accorde que \$1,300.

Le comité n'a pas satisfait du rapport du comité des salaires et recommandera au conseil d'accorder des augmentations à deux ou trois employés.

COMITÉ DES FINANCES

Une erreur des évaluations

Le comité des finances s'est réuni hier après-midi sous la présidence de l'échevin Hamelin. Étaient présents: les échevins Perreault, Farrell, Martineau, McBride, Stephens, Jeannotte et Gauthier.

A l'ouverture de la séance l'échevin Hamelin a exposé qu'en 1884 M. Narcisse Dupont a fait bâtir en cette ville un édifice qui lui coûte \$1,000. Il serait prêt à vendre la propriété pour \$2,000, et cependant les évaluations de la corporation ont été portées sur la liste à un montant de \$5,000. M. Dupont se trouve donc à payer un surcroît de taxes.

Le comité promet de s'occuper de la question.

On examine ensuite les salaires des officiers du département. L'échevin Martineau dit que l'on fait une injustice au greffier en fixant le minimum de son salaire à \$2,800, tandis que le maire du trésorier est de \$3,000 à \$3,500.

L'échevin Rolland dit que le comité n'a pas le droit de changer l'échelle des salaires fixée par le conseil. Il dit qu'une erreur a été faite en augmentant le salaire de 25 sergents tandis qu'il y en a 23. Le comité corrige cette erreur. Il est décidé ensuite d'augmenter de \$100 le salaire du sergent Beauchemin et de \$50 les salaires des deux sous-sergents du poste central.

Le comité a discuté la question d'accorder au chef de police le maximum de son salaire des à présent, c'est-à-dire \$3,500.

L'échevin McBride propose que le chef de police soit nommé par le conseil. Il est décidé d'augmenter de \$100 le salaire du sergent Beauchemin et de \$50 les salaires des deux sous-sergents du poste central.

Proposé en sous-entendu par l'échevin A. Dubuc qu'on ne lui accorde que \$3,000.

Le sous-amendement ayant été renversé l'amendement de l'échevin Gauthier est adopté par un vote de 4 contre 2.

Les échevins W. Kennedy et McBride ont voté contre l'amendement.

LES COCHERS

A la dernière séance du comité, il avait été décidé de ne pas accorder de licences aux charretiers qui ne démontrent pas dans la ville. Le secrétaire de la municipalité de St-Henri est présenté devant le comité et a exposé que ce règlement causait un préjudice énorme à un

Enfant pleure, il veut son Castor.

Fumez le nouveau "Nectar" à 5 cts

REPRODUCTION

HABENT SUA FATA

(De L'Andorité)

Les mois aussi ont leur destination.

Et sans être le moins du monde superstitieux, je reconnais volontiers que le mois de février ne fut pas pour la famille d'Orléans un mois vulgaire et indifférent.

Il y a quarante-deux ans, le roi Louis-Philippe s'en allait, chassé non point par la nation, mais par une émeute absurde, qui avait dévié fortuitement sur lui.

Car personne en France, à cette époque, ne voulait une révolution. Qu'il y eût des fautes commises, de mécontentements légitimes, ce n'est pas douteux.

Mais qui donc voulait alors renverser la Royauté et, surtout, la remplacer par la République?

Personne, personne au monde. Les républicains, moins que tout autre, puisqu'il n'y avait même pas de républicains.

L'émeute avait été ministérielle. Elle devint dynastique, et le roi partit.

Il partit mal.

Car je suis de ces monarchistes qui prétendent qu'à moins d'avoir toute la nation contre soi, c'est-à-dire la majorité du pays, majorité bien et dûment constatée, un souverain ne doit jamais s'en aller.

Il a le devoir de rester, de se défendre, ne fût-ce que pour protéger les honnêtes gens, qui, par le fait même de son départ, tomberaient à la discrétion de la canaille.

Louis-Philippe eut le tort impardonnable de ne pas mitraller l'émeute et de ne pas laisser carte blanche au pauvre Bugeaud, qui ne demandait pas mieux que de se charger de cette besogne patriotique.

Car c'est un crime pour les souverains, qu'ils se nomment Louis XVI, ou Charles X, ou Louis-Philippe, de planter là, d'abandonner ceux qui se sont dévoués à eux, les ont mis là pour la défense sociale et cela parce qu'ils répugnent à verser le sang.

Excusez-pitoyable!

Quels flots de sang pur et innocent n'eussent pas coulés, si l'on se fût décidé, dans certaines circonstances, à quelque vérité préalable!

C'est sauver bien souvent des milliers de victimes intéressantes, de ce savoir, en temps et lieu, fusiller quelques coquins.

Louis-Philippe ne l'essaya pas. Ses deux fils, d'Annale et Joinville, l'un à la tête de l'armée d'Afrique, l'autre à la tête de la flotte, désertèrent également leur devoir, s'inclinant avec une véritable candeur devant l'émeute triomphante qu'ils auraient dû balayer.

Cette désignation, cette passivité, disons le mot: ce manque de caractère, pesèrent lourdement et pendant longtemps, sur les destinées de la famille d'Orléans.

Il sont braves, instruits, séduisants, disaient-ils, mais de l'âme, nergie, ils n'en ont point! Enx, "des hommes d'action? Jamais!"

Aussi l'opinion publique, tout en accordant aux Princes d'Orléans la sympathie personnelle qu'ils méritent, s'habitua à ne jamais chercher chez eux, l'espoir du salut et l'hypothèse de la délivrance.

J'ajouterai que la rentrée récente de M. le duc d'Annale n'était pas faite pour modifier sensiblement cette impression assez fâcheuse de l'opinion.

Puis, voilà que, quarante-deux ans après la chute de Louis-Philippe et dans ce même mois de février, éclate la tardive revanche de la famille d'Orléans.

Un jeune Prince

